



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAR

AVIS N°14

**Direction  
départementale  
des territoires  
et de la mer  
du Var**

**Toulon, – 8 SEP. 2017**

Service aménagement durable

Bureau territoire et aménagement  
*Commission départementale de la  
préservation des espaces naturels,  
agricoles et forestiers (CDPENAF)*

**Affaire suivie par :**

Monique LAOT

Téléphone 04 94 46 80 86

Fax 04 94 46 80 08

Courriel : [ddtm-cdcea@var.gouv.fr](mailto:ddtm-cdcea@var.gouv.fr)

**Le Directeur Départemental  
des Territoires et de la Mer**

à

**Monsieur Le Maire**

Hôtel de Ville

11 rue Gabriel Peri

**83740 LA CADIÈRE D'AZUR**

**Objet :** Commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) du Var du 30 août 2017 – Projet de révision du Plan local d'urbanisme (PLU) de LA CADIÈRE D'AZUR

La Commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) du Var, en date du 30 août 2017, a examiné le projet de révision du Plan local d'urbanisme arrêté le 30 mai 2017 de votre commune.

La commission émet un **avis favorable** à l'unanimité des membres présents ou représentés, sur le projet tel que présenté, sous réserves :

- de supprimer la zone 2AUa - Les Vannières
- de compléter et modifier le règlement des zones A et N :
  - en précisant que pour chaque nouvelle construction à usage de logement, ou chaque extension de construction à usage de logement, au contact de parcelles cultivées, une haie anti-dérive devra être implantée ;
  - en indiquant la taille minimale d'extension des logements existants et la hauteur maximale autorisée des annexes ;
  - en rendant possible la réhabilitation ou la construction de restanques ;
  - en reprenant la rédaction de la disposition de l'article N.2 relative aux annexes de la façon suivante : "les constructions et installations nécessaires à l'exploitation agricole et forestière", au lieu de "constructions nécessaires aux activités agro-sylvo-pastorales"

*Pour le Préfet,*

Le directeur départemental adjoint  
des Territoires et de la Mer  
Vincent CHÉRY